



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



Dans ce numéro :

Le B.F.R en question	2
Les lieux d'aide à la vie associative	2
Conciliation avec le CNOSF	2
Travail à temps partiel	3
La baisse régulière du mécénat se confirme	3
L'autonomie du mouvement sportif international en question	3
Enfin des relations apaisées	4
Les ambitions de Bernard Laporte	4
Sport, un fort recul de l'engagement bénévole	4
Médiatisation du sport féminin	4
Elections Européennes : et le sport ?	5
L'Arena de Dunkerque a sombré...	5
Grand stade de rugby, ce n'est pas encore gagné ...	5
Giro : décisions contestables et contestées	6
Le Mondial 2022 au Qatar est une erreur	6
Le 15 de France en prime time	6
JO de Londres : Tyson Gay suspendu	7
Candidature de Paris aux JO 2024	7
Paris sportifs	7
Nouveaux brevets Audaux au Maroc	7
Foot : Euro 2020	7
Echos 94	8

Jeux du Val de Marne, bientôt 50 ans...

La 48^{ème} édition des Jeux se déroulera du 6 au 22 juin. Après presque un demi siècle, l'engouement pour cet événement n'a pas changé, le public sera encore au rendez-vous de cette quinzaine qui est attendue avec impatience.

C'est donc avec la même énergie, le même enthousiasme que l'équipe du service des sports du Conseil Général, et tous ses partenaires, se sont remis à l'ouvrage pour concocter les activités sportives et festives qui seront offertes gratuitement aux val-de-marnais. Ceci apportera une nouvelle fois la preuve que le sport tient une place très importante dans notre département.

Le programme est en ligne sur le site du Conseil Général : www.valdemarne.fr. Le CDOS a choisi le samedi 14 juin pour sa manifestation au Parc du Tremblay. Les prévisions météo semblent très favorables jusqu'à ce jour. Le Challenge Olympique des Familles a toujours été épargné par les perturbations atmosphériques, pourquoi donc en serait-il autrement cette année ???

C'est grâce à notre partenariat avec le Comité Départemental d'Athlétisme, toujours à nos côtés depuis le début, que notre manifestation peut se dérouler, sans oublier aussi le concours du RSC Champigny qui organise les Foulées Campinoises et qui vient prêter main forte à l'ensemble de nos équipes de bénévoles.

Et voici donc le programme de cette journée :

- 13 h00, accueil des participants au Challenge, inscription sur place ou en amont,
- 13h30, début des épreuves du Challenge,
- 14 h00, début des autres activités: trampoline, escalade, équitation, cirque, frisbee, échecs, baseball, haltérophilie, tir à l'arc, golf, atelier développement durable, formation au premier secours....
- 18 h00, départ des Foulées Campinoises (5 ou 10 km), inscription en amont ou sur place . Puis remise des prix du Challenge et des Foulées.

Vous trouverez tous les bulletins d'inscription sur notre nouveau site www.cdos94.org, menu CDOS, rubrique nos actions, ou sur le site du CDA www.athle94.org.

Notre action est soutenue par le Conseil Général, la DDICS, et le Parc du Tremblay qui met à disposition ses espaces et son personnel technique et que nous remercions vivement pour son efficace collaboration. Nous remercions aussi le Crédit Mutuel, puis le magasin Garden Price de Bonneuil qui est partenaire de notre atelier développement durable. Grâce à ces aides, toutes les activités proposées sont gratuites et nous avons toujours le plaisir de retrouver de nombreuses familles qui, d'année en année, sont présentes, sans compter les nouvelles qui viennent partager ce moment de détente et de plaisir.

C.L

Le B.F.R (Besoin en Fonds de Roulement) en question

« Il est donc incontestable que plus une association bénéficie de subventions publiques, plus elle sera tributaire des délais de paiement, et donc plus elle devra veiller à son « BFR » »

Il s'agit d'un fonds nécessaire au fonctionnement de l'association qui doit prendre en compte plusieurs éléments, tout ou partie, à savoir :

1. Stocks et en cours (production stockée et variation des stocks)
2. Créances clients (chiffre d'affaires)
3. Créances sur subvention (subventions et dans certains cas, transfert de charges pour les aides à l'emploi)
4. Dettes fournisseurs (achats matières premières et marchandises, achats et charges externes)
5. Dettes sociales (salaires et charges sociales)
6. Dettes fiscales (impôts et taxes)

Pour ce calcul il est bon de se reporter aux comptes de l'an-

née précédente en procédant aux ajustements nécessaires qui se déterminent au budget prévisionnel, lequel peut subir des variations qu'il convient d'anticiper. Cette approche demande à s'astreindre à des points réguliers sur l'état des finances disponibles en les rapprochant des recettes et dépenses en cours ou à venir.

Le décalage par exemple entre les dépenses générées par les actions et les recettes, tout particulièrement les subventions, est un des éléments principaux, auxquels s'ajoutent, quand il en existe les charges salariales. Cette analyse régulière permet de déterminer le moment auquel, il convient d'engager des dépenses en dehors des salaires. Elle doit conduire à savoir négocier des délais de paiement des fournis-

seurs.

Il est donc incontestable que plus une association bénéficie de subventions publiques, plus elle sera tributaire des délais de paiement, et donc plus elle devra veiller à son « BFR » Certaines subventions font l'objet d'une partie de versement selon des échéances variables. En dernier recours les créances publiques peuvent être cédées aux banques dans le cadre de la loi « Dailly ». Les banques acceptent généralement de faire une avance sur le montant restant à percevoir, il conviendra de négocier le montant des frais qui seront à la charge de l'association. Sans être « fournis », il convient d'avoir un bon fonds de roulement, les commissaires aux comptes y veillent généralement.

Les lieux d'aide à la vie associative

Il en existe plusieurs selon le type d'association. Elles sont souvent regroupées au sein d'une MAIA (mission d'accueil et d'information des associations) au sein de chaque département, c'est le cas en Val de Marne (DDICS).

En ce qui concerne notre département, il existe deux structures principales gratuites, PROJ'AIDE et le CRIB, ce dernier s'il s'adresse plus particulièrement au secteur sportif

peut couvrir l'ensemble du champ associatif, à la condition d'en avoir les moyens en terme de personnel.

Les centres de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB) ont été créés en 2002 à la suite des Etats Généraux du sport, lors desquels les dirigeants associatifs avaient fait part de leur manque de compétences administratives, juridiques, comptables ou le manque de temps pour s'y

consacrer au détriment de leurs mandats.

Les CRIB permettent de venir en appui aux associations et ce en vue de dégager le temps nécessaire à la conduite du projet associatif.

Le CRIB du Val de Marne se trouve actuellement au 2, rue Tirard à Créteil, il est intégré au CDOS comme la grande majorité.

Conciliation avec le CNOSF

Ce recours ne concerne que les litiges qui relèvent des fédérations agréées (hors question de dopage), selon les dispositions de l'article L.141-4 du Code du Sport.

La conciliation ne peut donc

pas être étendue aux associations de sportifs ou de joueurs qui sont susceptibles de se voir soumises à une décision fédérale. De ce fait les associations ne peuvent utiliser que les voies judiciaires pour solutionner un litige.

Il est tout de même conseillé de trouver une médiation moins onéreuse et plus rapide, en l'occurrence le Cdos peut jouer un rôle de conseil entre les parties.



Travail à temps partiel

Le COSMOS poursuit les négociations avec les partenaires sociaux sur la durée minimale hebdomadaire de travail qui doit s'imposer par la loi au 1^{er} Juillet, sauf dérogation. Cette durée ne concerne pas les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée intermittent.

Le COSMOS souhaite obtenir une dérogation pour la branche sport en raison des spécificités des associations, la majorité des syndicats a donné son accord de principe, sauf la CFDT principale organisation des salariés de notre secteur. Ce syndicat demande des garanties excluant toute concurrence entre le travail à temps

partiel, tel que renégocié et le contrat de travail intermittent existant.

Les discussions se poursuivent et le COSMOS espère parvenir par de nouvelles propositions à une signature rapide d'un accord global.



La baisse régulière du mécénat se confirme

Le mécénat d'entreprises ne cesse de décroître depuis 2008 et les perspectives sont sombres dans l'avenir selon l'association Admical.



Admical constate qu'en même temps que les subventions publiques baissent, les budgets des entreprises sont sous pression dans un climat économique peu propice aux dons.

La remise en question réguliè-

re de l'avantage fiscal dont bénéficient les entreprises à hauteur de 60% du montant de leurs dons dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires, est un facteur aggravant.

Cette baisse dans les PME n'affecte pas par ailleurs les grandes sociétés dont les dons restent stables (1,6 milliards d'euros). Ces dernières sont des mécènes professionnalisés qui évaluent les projets (69%) en termes d'image dont elles veulent partager les valeurs qui y sont portées.

Toutefois le sport qui mobilise de nombreux acteurs (56%) ne

recueille qu'un tout petit budget évalué à 140 millions d'euros, principalement dans les TPE. On ne doit surtout pas mélanger le sponsoring qui mobilise des sommes considérables et le mécénat.

Quand on sait que les tendances des aides publiques sont à la réduction et que l'on nous encourage à chercher d'autres financements, on se dit que l'avenir est donc des plus incertains, alors que les associations n'ont jamais été aussi importantes pour la société.

« en même temps que les subventions publiques baissent, les budgets des entreprises sont sous pression dans un climat économique peu propice aux dons »

L'autonomie du mouvement sportif international en question

Comme on le sait cette autonomie est assujettie à une neutralité qui comporte des risques et des incompréhensions, face à des contraintes apposées de l'ordre public selon les Etats.

L'autonomie réelle ne peut-être isolée des contraintes, celle-ci passe par l'élaboration et le respect de principes : la neutralité politique et confessionnelle, la non discrimination politique, raciale, religieuse, culturelle...

Le sens des décisions récentes du CIO et de fédérations internationales qui autorisent le

port du voile et du turban sur les lieux des compétitions a provoqué nombre de réactions au nom des principes fondamentaux de l'ordre juridique du sport.

Les dits principes sont-ils indispensables à la sauvegarde des finalités de la société sportive ??? Un réel débat est donc ouvert et c'est loin d'être simple dans une mondialisation qui n'est pas acceptée par tous les pays, et qui pourtant existe de fait.

On pourrait donc dire, sans être trop radical que de tels

principes ne sont peut-être pas intangibles, et que leur mise en œuvre pourrait s'atténuer au fil du temps au regard de l'évolution des sociétés. Ceci n'engage que l'auteur de cet article, une réflexion sur ce sujet éviterait les crispations que l'on constate et les frustrations des athlètes qui se sentent exclus des compétitions, particulièrement les femmes qui sont les premières concernées. Il est bien évident que les Etats doivent aussi faire un effort pour s'adapter à certaines règles qui tendent à une égalité entre toutes et tous dans certaines circonstances.



Enfin des relations apaisées



Najat
Vallaud-Belkacem

La nouvelle Ministre des Sports, entre autre, Najat Vallaud-Belkacem, a tenu à apaiser les relations avec le CNOSF et son président, Denis Masseglia.

Cette détente affirmée et assurée, s'explique par la mise « entre parenthèses » du projet de loi de modernisation du sport qui avait contribué à créer une forte tension avec Valérie Fourneyron avant le remaniement ministériel.

Dans l'Equipe du 10 mai, la nouvelle Ministre a déclaré : « J'ai trouvé une volonté très marquée du mouvement sportif d'être d'avantage associé et consulté » avant d'ajouter « Ce projet n'était qu'une ébauche. Depuis ma nomination, j'ai repris le dossier et j'ai trié entre l'urgence et ce qui mérite plus de discussions. La transposition du Code mondial antidopage (à la loi française) qui doit-être effective le 1^{er} janvier 2015, sera gérée par ordonnance. Pour le reste de la loi,

avec Thierry Braillard (nouveau Secrétaire d'Etat aux sports), nous allons reprendre les discussions avec le CNOSF en ce qui concerne la gouvernance du sport, renouer avec le monde du sport. **Si projet de loi il doit y avoir, il doit répondre à des objectifs définis en commun avec le mouvement sportif** ».

Comme on dit, la messe est dite, et l'enterrement du projet n'est sans doute pas loin...



Bernard Laporte

Les ambitions de Bernard Laporte

Cet homme d'affaires, éphémère secrétaire d'Etat au sport dont le passage n'aura pas vraiment marqué le sport, a déclaré son intention de se présenter à la présidence de la FFR (fédération française de rugby) en 2016.

Le point phare de son programme se résume ainsi :

« Ce que je voudrais, c'est qu'un président de la fédération ne puisse se présenter que pour deux mandats, pareil pour un membre du comité directeur. Et si un jour je suis président, c'est la première chose que je ferais. Je trouve inacceptable, je dis bien inacceptable, que des gens soient dans une fédération depuis

trente ans. Ce sont des égoïstes, ils ne servent pas le sport, ils se servent, eux. »

La dernière phrase fera sans doute sourire bien des personnes initiées, tout au moins, qui se sont penchées sur le passé de cet entraîneur, manager, sélectionneur mais avant tout homme d'affaires...

Sport, un fort recul de l'engagement bénévole

Selon, Euro barometer Sport and physical activity 2014, le pourcentage des français déclarant exercer une activité bénévole dans le domaine du sport a baissé de 3% entre 2009 et 2013.

Ils ne seraient donc plus que 7% de la population, la proportion, par ailleurs, étant assez égale à l'échelle européenne, cette sérieuse étude ne fait que confirmer ce qui est ressenti sur le terrain par les responsables des associations.

On remarquera que l'investissement bénévole se décline en quelques chiffres :

- 41% lors des événements ponctuels,
- 22% consacrent 1 à 5 heures par mois,
- 21% ont un engagement de 6 à 20 heures mensuellement et 14% pour une durée variant de 21 à 41 heures par mois.

Enfin ils ne sont plus que 2% à consacrer une durée supérieure à 40 heures toujours men-

suellement.

Ce désengagement est très préoccupant pour l'organisation des structures du mouvement sportif, car 3% de moins sur 10%, ce n'est pas rien. Cette étude confirme nos propos réguliers sur ce sujet. Si cette descente se poursuit c'est tout l'édifice qui s'écroulera, il serait temps que nos politiques prennent la mesure de l'enjeu de société qui se profile en s'accélégrant.

preuves handisport s'est vu allouer un soutien d'un million d'euros.

« Ce désengagement est très préoccupant [...] car 3% de moins sur 10%, ce n'est pas rien. »

Médiatisation du sport féminin

Par ailleurs, Ministre du droit des femmes, Madame Najat VALLAUD-BELKACEM annonçait à l'occasion des 24 heures du sport féminin que le

dossier de la médiatisation du sport féminin était une priorité. La création d'un fonds de soutien pour la diffusion de compétitions féminines et d'é-



Pour donner des elles au sport

Elections Européennes : et le sport ?

Si le sujet du sport est abordé par complaisance par la plupart des campagnes électorales, il est totalement ignoré lors des élections européennes.

Le sport n'est pas une préoccupation des instances européennes si ce n'est pour des « contrats de travail » comme l'arrêt Bosman de 1995.

Les nouvelles modalités budgétaires

européennes pour la période 2014 – 2020 ont toutefois permis d'ajouter un volet sport au programme Erasmus.

Le Parlement européen met cependant en exergue *la capacité du sport à rassembler des citoyens, à enseigner le respect des règles et à promouvoir la diversité sociale.*

Par contre, il s'inquiète des

maux qui menacent le sport : dopage, corruption, violence, etc....

Peut-être faudrait-il repenser les relations et renouer (ou nouer) le dialogue avec les instances sportives européennes, aujourd'hui bien démunies (hormis celles des grandes disciplines).



L'Arena de Dunkerque a sombré, 30 millions d'euros engloutis !!!

Le projet soutenu par Michel Delebarre, ancien maire et président de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral (CUD) ne verra pas le jour.

Patrice Vergriete, son successeur a tenu son engagement de campagne, résilier le contrat avec la société Vinci dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). A l'unanimité des

maires de la communauté, les mêmes qui soutenaient le projet... le contrat a été résilié.

Cette décision coûtera 13 millions d'euros aux contribuables locaux auxquels il convient d'ajouter le montant de 17 millions des études réalisées depuis 2007. Cette annulation s'ajoute aux renoncements de deux autres projets d'Aréna, Colombes et Orléans ce qui

mettra en difficulté l'accueil du championnat du monde de handball par la France en 2017.

La contagion pourrait bien gagner d'autres régions car les restrictions budgétaires ne sont pas encore terminées, et il y a des choix à faire, économiques et sociaux, en évitant de reporter les charges sur le contribuable, exercice délicat pour les collectivités.

« Cette décision coûtera 13 millions d'euros aux contribuables locaux »

Grand stade de rugby, ce n'est pas encore gagné ...

Si Serge Blanco, vice-président de la fédération y croit toujours dur comme du fer, il n'empêche qu'il existe encore bien des obstacles à franchir dont le premier est le coût d'accessibilité chiffré à 600 millions d'euros, autant que celui de la construction du stade.

Si dans les faits c'est l'aménagement du Sud francilien et son développement, estimé à 7 à 8 milliards, qui est en jeu selon le maire de Ris Orangis, cet investissement ne sera pas terminé avant 2025, soit bien après la livraison du stade prévue en 2017.

Cela ne semble pas entamer la détermination de Serge Blanco

qui envisage même de renoncer à postuler pour la Coupe du monde de 2023, et il compte sur l'Etat pour accélérer le mouvement. Le nouveau Secrétaire d'Etat des sports, Thierry Braillard s'est dit favorable sans plus, et il s'est bien gardé d'avancer une date.

Autre point restant en suspens, c'est le financement de ce stade estimé à 600 millions pour lequel la fédération apporterait 200 millions, reste 400 millions à trouver. L'emprunt lancé par la fédération n'a pas eu le succès escompté, 35 parts à 10.000 euros sur 499 proposées ont trouvé preneur, soit un total de 350.000 euros, ce qui n'est satisfaisant.

« le financement de ce stade estimé à 600 millions pour lequel la fédération apporterait 200 millions, reste 400 millions à trouver... »



Serge Blanco



La fédération française devra prendre sa décision au plus tard le 21 juillet, poursuite ou abandon du projet...

« La direction de course annonce sur les réseaux sociaux (!) qu'une partie de la descente pourrait être neutralisée... en oubliant que cette décision relève des commissaires de course ! »

Giro : décisions contestables et contestées

Nos arbitres de foot sont souvent contestés mais les organisateurs du Giro, le Tour d'Italie, le sont encore plus et depuis de nombreuses années. Le public averti se souvient d'une descente « impossible » finalement annulée et l'édition 2014 où les cyclistes français se sont illustrés restera une source inépuisable de polémiques, de versions, de controverses...

Déjà le passé fourmille de fâcheuses histoires ce qui amena l'actuelle direction à prendre des mesures et à placer un nouveau directeur, Mauro VEGNI, à la tête de ce Grand Tour. Les hommes changent mais les sujets de contestations persistent. Sans entrer dans trop de détails, une nouvelle descente fait polémique à cause du brouillard, la descente du Stelvio. La direction de course

annonce sur les réseaux sociaux (!) qu'une partie de la descente pourrait être neutralisée... en oubliant que cette décision relève des commissaires de course !

Comme chacun entend ce qui l'arrange, certains coureurs attaquent tandis que d'autres « respectent les consignes de prudence »...

Mais, et ceci mérite que l'on s'y intéresse... un coureur italien coupe la ligne d'arrivée en vainqueur et en faisant un bras d'honneur, un signaleur (mal placé) est percuté par une moto de la télévision et décède des suites de ses blessures, enfin, un coureur (belge) est exclu pour être arrivé hors délai dans le contre la montre en montagne (victime d'incidents mécaniques, et sans voiture suiveu-

se, il était mal classé, il n'est pas dépanné par les voitures neutres d'assistance (!) et perd donc beaucoup de terrain. Il sera exclu à 48 heures de l'arrivée. Il était avant dernier au classement général, une place qui n'inspire donc que peu de respect. Enfin, dans la dernière étape de montagne, les voitures étaient interdites sur les 5 derniers kilomètres pour l'arrivée en altitude, où les spectateurs, nombreux, ont particulièrement gêné tous les coureurs en voulant en favoriser certains...

L'UCI s'est sentie obligée d'intervenir mais nous espérons que nos amis transalpins consacreront davantage d'énergie au sérieux de leur belle épreuve.

Foot : le Mondial 2022 au Qatar est une erreur

C'est selon ces termes que le président de la FIFA, finalement candidat à sa succession, se serait exprimé à la télévision suisse. En conséquence, le mondial se disputera en hiver (en fin d'année) car il n'est pas question de retirer cette organisation au Qatar. Au-delà de cette « erreur », Sepp BLATTER met en cause la France et l'Allemagne qui auraient exercé des pressions car elles ont plusieurs entreprises implantées au Qatar, le président Sarkozy et Michel Platini, qui, eux, auraient eu une « réunion pré-

paratoire » avec le Premier Ministre qatari... S'il dénonce aussi les conditions de travail et un nombre anormalement élevé d'accidents mortels parmi les ouvriers, il ne mentionne pas la campagne de publicité menée par Zinedine ZIDANE et d'autres.

Il est évident que sa campagne pour une cinquième réélection est lancée...

On se souvient par ailleurs et nous en avons souvent parlé que cette désignation a été

accompagnée d'un nombre certain d'actes de corruption avérés, d'enquêtes de la presse française et que... c'est la FIFA qui désigne le pays organisateur !

Si Michel PLATINI n'a pas commenté, le Ministère français des Affaires Etrangères (qui vient de faire une entrée remarquée dans le monde sportif) a publié un communiqué sans ambiguïté (probablement apprécié par notre précédent ministre des Affaires Etrangères).

Le 15 de France en prime time ...

Le planning des rencontres de la Coupe du Monde de Rugby 2015 a été revu en accord avec les diffuseurs. Il s'agit de maximiser l'audience télévisée, c'est ainsi que la finale du 31 octobre sera retransmise à 17 heures, heure française au lieu de

16 heures.

Ce changement concerne aussi les quarts de finales des 17 et 18 octobre et les demi-finales des 24 et 25 octobre.

L'équipe française a été déplacée en prime time pour les

matches de poule à 21 heures, face à l'Italie, la Roumanie et la Canada, à l'exception de la rencontre avec l'Irlande dont l'horaire restera à 17h45.



JO de Londres : Tyson GAY suspendu

Le relais américain 4 fois 100 m hommes termine second derrière la Jamaïque et devant la Trinité et Tobago (médaillé de bronze) et la France composée de Ronald POGNON, Christophe LEMAITRE, Pierre-Alexis PESSONNEAUX et Jimmy VICAUT.

Les relayeurs américains sont Justlin GATLIN (suspendu 8 ans en 2006 mais sa peine a été réduite pour avoir collaboré avec l'USADA), Tyson GAY (contrôlé positif), Ryan BAILEY et Trel KIMMONS.

Consécutivement à des procédures longues et complexes,

Tyson GAY est finalement déclaré « positif » et sa médaille d'argent lui est retirée ! Comme elle l'est ensuite aux 3 autres relayeurs. Le CIO s'en félicite et réfléchit pour réattribuer les médailles d'argent et de bronze...



Tyson Gay

Candidature de Paris aux JO 2024

En visite à New-York dont le maire vient de renoncer à une candidature aux JO de 2024, Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, s'est déclarée très réservée sur une éventuelle candidature parisienne :

« cela n'étant pas dans mon programme », « ...nous sommes dans des contraintes financières et budgétaires qui ne me permettent pas de dire que je porte cette candidature ».

Ces observations très personnelles sont cependant à relativiser car un groupe de réflexion travaille sur cette candidature. Les avis de ce groupe seront-ils entendus ?



PARIS 2024
VILLE CANDIDATE

Paris sportifs : 100 milliards d'euros blanchis chaque année

C'est le terrible constat fait par une équipe de la Sorbonne qui travaille sur le sujet depuis 3 ans.

l'otage d'aigrefins dont les agissements ont, ou auront, une incidence néfaste sur l'ensemble du mouvement sportif.

tion. Il faudra donc renforcer les autorités de surveillance, contrôler les opérateurs et que les différents pays collaborent.

En France, comme dans tous les pays, les jeux sportifs sont

Que faire ? Supprimer les paris sportifs ? Il n'en est pas ques-



Cyclotourisme : nouveaux brevets Audax au Maroc

L'Union des Audax Français, toujours en collaboration avec notre président Christian LOPES, est allée au Maroc organiser de nouveaux brevets Au-

dax, avec une bonne participation marocaine et avec l'espoir que nos amis marocains organisent eux-mêmes des brevets. Un lot conséquent de vélos, de

matériel, d'outillage et de vêtements partira prochainement de Créteil pour aider une école de cyclisme à se développer.



Foot : Euro 2020

L'UEFA, qui se félicite du nombre record de candidatures, vient de publier la liste des villes candidates à l'Euro 2020, l'Euro qui se disputera dans des villes et non dans un pays. Après les retraits polonais, turc, suisse et français, parce que, souvent, derniers organisateurs, les postulants sont :

Allemagne : Munich, Angleterre : Londres, Macédoine : Skopje, Azerbaïdjan : Bakou, Bélarus : Minsk, Belgique : Bruxelles, Bulgarie : Sofia, Danemark : Copenhague, Écosse : Glasgow, Espagne : Bilbao, Hongrie : Budapest, Israël : Jérusalem, Italie : Rome, Pays-Bas : Amsterdam,

Pays de Galles : Cardiff, République d'Irlande : Dublin, Roumanie : Bucarest, Russie : Saint-Petersbourg et Suède : Stockholm

Les villes retenues seront désignées le 19 septembre prochain.



Les Echos 94

Les Assises Départementales du Sport

Elles se dérouleront dans l'hémicycle de la salle du Conseil Général le 10 juin à 19 heures, accueil à 18h30.

Il s'agit avant tout de se positionner par rapport à la réforme territoriale qui devrait voir le jour en 2016, suppression du département et rattachement au Pôle Métropole de Paris.

L'idée de cette rencontre avait été prise il y a déjà un an par Daniel Guérin vice-président du Conseil Général en charge du sport, et Christian Lopès président du CDOS. Nous pourrions ainsi nous rendre compte de l'aide financière que le département apporte au mouvement sportif, chiffres à l'appui.

Il s'agit d'une réunion d'information très importante pour l'avenir du mouvement sportif val-de-marnais. Elle permettra des échanges et tendra à fixer de nouveaux rendez-vous afin d'élaborer des propositions qui seront transmises au groupe de travail de préfiguration qui a été constitué par l'Etat, où le sport doit être représenté, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour. Le Crosif souhaite que les CDOS concernés participent aux réunions de par leur connaissance de leur territoire.

Nous souhaitons vivement

que les acteurs du sport et des activités physiques de notre département répondent à l'invitation qui leur a été adressée en avisant les services concernées par l'organisation. Pour recevoir l'invitation, faites-en la demande à cdos94@cdos94.org.

Attention bien se présenter au poste de garde de la préfecture avec votre invitation.

Raid Découverte, rappel ...

Il se déroulera au parc du Tremblay le 22 juin dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne.

Inscriptions sur : <http://www.parc-tremblay.fr/img/RAID> ou sur place de 8h30 à 9h30.

Le départ est prévu à 10h00, à la fin des épreuves les participants et participantes pourront déguster une paëlla offerte.



Les 80 ans de la FSGT, un évènement à ne pas manquer

Cette association fêtera dignement ses 80 ans d'existence, elle s'est toujours attachée à permettre à tous les publics de pratiquer des activités sportives et physiques.

De nombreuses festivités ont été programmées autour de la thématique du « Sport Populaire » qui est chère à l'association, le détail est sur le site : www.fsgt94.org

Nous souhaitons par avance un très bon anniversaire au comité départemental du Val-de-Marne, à ses dirigeants et dirigeantes, ses bénévoles et l'ensemble des salariés.

Hand Ball

A St Maur avaient lieu les rencontres des écoles primaires du Val de Marne. Une organisation remarquable sous la houlette d'Eric (USEP) et du CD Hand Ball.

24 Minis terrains furent occupés par les jeunes. Malgré une petite averse le mardi, cela ne perturba pas les joueurs contents de participer....on gagne, on perd, peu importe ! Pas de classement, et des récompenses pour tous.

Cela fait plaisir de voir ces jeunes heureux, ils portaient tous un maillot mentionnant :

LE RESPECT, CA CHANGE TOUT.

A.Louvard

Le Sun Frisbee de Créteil à l'honneur

Ce club s'est encore illustré brillamment au mois de mai :

- Equipe 1 open, a terminé 9^{ème} à un des plus gros tournois européens et obtient la 2^{ème} place du fair-play.
- Equipe féminine, 4^{ème} place à la Coupe de France.
- Equipe 2 open, 4^{ème} place, division régionale et prix du fair-play.
- Equipe 1, termine à la 3^{ème} place de première division.

Place maintenant au championnat des plages.



Le CDOS était présent...

- Le 4/05, Grand National de saut d'obstacles, à Marolles en Brie—JC.Girard
- Le 18/05, 15^e édition de la Ronde de Choisy—W.Leguy
- Le 19 et 20/05, 12^e tournoi de Mini-Hand sur gazon, à Saint Maur—A.Louvard

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax : 01.48.99.30.21
Courriel : cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES.

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Jessica LOPES et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...